Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac S2TMD, veuillez visiter :
bacs2tmd.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (S2TMD)

SESSION 2026

ÉVALUATION PONCTUELLE DE REMPLACEMENT : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, CYCLE TERMINAL

icient : 6 au total en contrôle continu : 3 en première et 3 en terminale Durée : 2 h

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Histoire, la France dans la Seconde Guerre mondiale (9 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Géographie, des territoires inégalement urbanisés et intégrés (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Enseignement moral et civique, la laïcité dans un service public (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES : CENTRE D'EXAMEN DE LYON

En S2TMD, l'histoire-géographie relève du contrôle continu. Pour les candidats concernés, une évaluation ponctuelle de remplacement portant sur le cycle terminal peut être organisée. Le coefficient indiqué correspond au coefficient cumulé de l'histoire-géographie en première et en terminale, et non à un coefficient propre à une épreuve terminale nationale.

Le présent sujet comporte trois parties pour un total de 20 points. Les documents nécessaires sont fournis dans le dossier documentaire. Répondez de manière rédigée, en mobilisant les documents et vos connaissances. Toute affirmation tirée d'un document doit être expliquée et replacée dans son contexte. Aucun document extérieur n'est autorisé.

Partie 1 : Histoire, la France dans la Seconde Guerre mondiale (9 points)

Contextualiser, analyser et critiquer une source historique

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, étudiez l'appel du général de Gaulle diffusé depuis Londres le 18 juin 1940. Complétez également le document réponse DR 1.

1.1 (2 points) Situez l'appel dans son contexte en précisant la situation militaire et politique de la France en juin 1940. Identifiez le régime qui dirige alors la France et la décision qu'il vient de prendre concernant les combats.

1.2 (2 points) Présentez l'auteur, la date, le moyen de diffusion et le destinataire principal du document. Expliquez l'objectif poursuivi par le général de Gaulle.

1.3 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en indiquant les dates des événements proposés. À partir de cette chronologie, montrez en quoi l'appel du 18 juin constitue un jalon de la France libre sans être, à lui seul, la fin de la guerre.

1.4 (3 points) En vous appuyant sur deux éléments précis du texte, analysez les arguments employés par de Gaulle pour appeler à poursuivre la lutte. Portez un regard critique sur la source en distinguant ce qu'elle permet d'établir et ce qu'elle ne permet pas, à elle seule, de connaître.

Partie 2 : Géographie, des territoires inégalement urbanisés et intégrés (7 points)

Lire des données, changer d'échelle et discuter un indicateur

À l'aide du document DT 2 et de vos connaissances sur la mondialisation et l'inégale intégration des territoires, répondez aux questions. Complétez le document réponse DR 1 pour le repérage géographique.

Part de la population vivant en zone urbaine en 2023

Pays	Part de la population urbaine
France	82 %
Brésil	87 %
Chine	66 %
Nigeria	54 %
Inde	36 %

Valeurs arrondies. Source : Banque mondiale, indicateur « Population urbaine (% de la population totale) », série SP.URB.TOTL.IN.ZS, données 2023.

2.1 (2 points) Classez les cinq pays du plus urbanisé au moins urbanisé. Calculez l'écart, en points de pourcentage, entre les deux valeurs extrêmes et indiquez les pays concernés.

2.2 (2 points) Complétez le tableau de repérage du document réponse DR 1 en associant chaque pays à son continent. Puis relevez dans le document DT 2 un contraste entre deux pays situés sur des continents différents.

2.3 (3 points) Expliquez pourquoi une forte urbanisation peut contribuer à l'intégration d'un territoire dans la mondialisation. Montrez ensuite, en vous appuyant sur les données, pourquoi le taux d'urbanisation ne suffit pas à mesurer cette intégration. Votre réponse devra mentionner au moins un autre facteur pertinent, par exemple l'accès aux réseaux de transport, aux échanges ou aux services.

Partie 3 : Enseignement moral et civique, la laïcité dans un service public (4 points)

Distinguer les obligations des agents et les libertés des usagers

Vous êtes témoin de la situation décrite dans le document DT 3. À partir de ce document et de vos connaissances, proposez une analyse civique argumentée.

3.1 (1 point) Relevez dans le document DT 3 un principe constitutionnel lié à la laïcité et une liberté garantie par la loi du 9 décembre 1905.

3.2 (1 point) Expliquez si l'obligation de neutralité religieuse s'applique de la même manière à l'agent public et à l'usager du service public.

3.3 (2 points) Rédigez une réponse argumentée de quelques lignes à la personne qui demande à l'agent de retirer le signe religieux qu'il porte. Votre réponse doit rappeler la règle applicable à l'agent et préciser les conditions dans lesquelles l'usager peut exercer sa liberté de conscience dans le service public.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE DIFFUSÉ DEPUIS LONDRES LE 18 JUIN 1940

Source : Charles de Gaulle, appel radiodiffusé depuis Londres, 18 juin 1940, transcription de l'allocution prononcée sur les ondes de la BBC. Extrait.

« Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. […] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! […]

Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. […]

Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver […] à se mettre en rapport avec moi. […] Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

Les coupures signalées par […] sont effectuées dans l'extrait. Le document est un appel politique adressé dans le contexte de la défaite française et de la demande d'armistice.

DT 2 : PART DE LA POPULATION VIVANT EN ZONE URBAINE DANS CINQ PAYS EN 2023

La part de la population urbaine rapporte la population vivant en zone urbaine à la population totale d'un pays. Elle est exprimée en pourcentage. Les seuils utilisés pour définir une zone urbaine peuvent varier d'un pays à l'autre.

Source : Banque mondiale, indicateur « Population urbaine (% de la population totale) », série SP.URB.TOTL.IN.ZS, année 2023. Valeurs arrondies au pourcentage entier.

Données d'urbanisation en 2023

Pays	Part de la population urbaine
France	82 %
Brésil	87 %
Chine	66 %
Nigeria	54 %
Inde	36 %

Source : Banque mondiale, série SP.URB.TOTL.IN.ZS. Valeurs arrondies.

DT 3 : LAÏCITÉ : PRINCIPES JURIDIQUES ET SITUATION CIVIQUE

Document 1 : Constitution du 4 octobre 1958, article 1er, extrait. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Document 2 : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1er. « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Situation : Dans une mairie, un usager demande à un agent d'accueil de retirer un signe manifestant sa conviction religieuse. L'agent reçoit le public dans le cadre de ses fonctions. Aucun trouble à l'ordre public ni aucune difficulté de fonctionnement du service ne sont signalés.

Repère juridique : les agents publics sont soumis à une obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions. Les usagers conservent leur liberté de conscience et peuvent manifester leurs convictions, sous réserve du respect des règles applicables au service public et de l'ordre public.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.3 et 2.2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement les cases marquées « ... ». Pour la chronologie, inscrivez une date précise dans chaque case. Pour le repérage géographique, indiquez le continent correspondant.

Repères chronologiques de la Seconde Guerre mondiale

Événement	Date
Appel du général de Gaulle depuis Londres	.....
Signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne	.....
Libération de Paris	.....
Capitulation allemande et fin de la guerre en Europe	.....

Complétez la colonne « Date ».

Repérage des pays du document DT 2

Pays	Continent
France	.....
Brésil	.....
Chine	.....
Nigeria	.....
Inde	.....

Complétez la colonne « Continent ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.